

**Fiche de poste**

**Tribunal judiciaire de Rouen – Chargé.e de mission au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire**

---

**Intitulé de poste :** Contractuel A – Chargé.e de mission lutte contre les violences intra familiales au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire

**Famille professionnelle (RMJ) :** Direction Administration Gestion

**Affectation :** Ministère de la Justice  
Cour d'appel de Rouen  
Tribunal judiciaire de Rouen

**Localisation :** Tribunal judiciaire de Rouen

**Statut du poste :** Vacant

**Durée de mission :** 3 ans

---

**Présentation du projet « Justice de Proximité » et de l'objectif de la lutte contre les violences intra familiales**

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche. A la suite du Grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que des chargés de mission « lutte contre les violences intra familiales » sont placés auprès des chefs de juridiction.

**I - Missions et organisation du service**

Le tribunal judiciaire de Rouen est une juridiction de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction.

L'arrondissement judiciaire de Rouen est composé, outre le tribunal judiciaire, d'un conseil de prud'hommes et d'un tribunal de commerce. A noter également la présence d'une importante maison d'arrêt.

Le tribunal judiciaire de Rouen appartient du groupe 2 comportant 41 magistrats du siège et 14 au parquet. Les juges sont répartis en quatre pôles : un pôle des affaires civiles, un pôle des affaires

familiales et des mineurs, un pôle des affaires pénales et un pôle de la protection et affaires sociales.

La ville de Rouen se situe à 135 kilomètres de Paris par l'autoroute et à environ 1 heure 20 en train, par la gare Saint-Lazare.

Le tribunal judiciaire de Rouen a élaboré un projet de juridiction visant, d'une part, à articuler finement les différents services juridictionnels ayant à connaître de situations de violences intra-familiales (parquet, juges aux affaires familiales, juges des enfants, tribunal correctionnel, juges de l'application des peines, service d'accueil du justiciable, bureau d'aide juridictionnelle...), et à renforcer les échanges avec les partenaires extérieurs, mais aussi, d'autre part, à affiner l'information : à destination des justiciables (par la création d'une plaquette dédiée VIF, d'une annuaire des intervenants utiles à destination du SAUJ) et dans le cadre d'une formation interdisciplinaire à destination de tous les professionnels et du public.

## **II - Description du poste**

Le.la chargé.e de mission « lutte contre les violences intra familiales » au cabinet des chefs du Tribunal judiciaire est placé sous l'autorité de ces derniers et leur apporte son concours dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales.

Participant au traitement et au pilotage des dossiers de violences intra familiales, le.la chargé.e de mission placé.e auprès des chefs de juridiction est, dans le cadre des projets qu'il.elle gère, l'interlocuteur.trice des partenaires institutionnels dans l'arrondissement judiciaire.

Le.la chargé.e de mission est associé.e aux groupes de travail et participe aux expérimentations décidées par les chefs de juridiction.

Le.la chargé.e de mission accomplit l'ensemble des tâches qui lui sont confiées par les chefs de juridiction et notamment :

- Pré traitement et la pré orientation des procédures de violences intra familiales (mise en place de circuit de traitement rapide et coordination entre services) ;
- Rédaction de synthèse sur les différents dispositifs mis en place par le ministère de la Justice et le ministère de l'intérieur en matière de lutte contre les violences intra familiales, ayant vocation à être diffusée largement ;
- Participation à la mise à exécution des peines prononcées dans le cadre des violences intra familiales en lien avec le service de l'exécution des peines et de l'application des peines (examen et gestion par un système d'alerte des dossiers suivis par les juge de l'application des peines) ;
- Développement d'un partenariat avec les référents violences conjugales des services de police et de gendarmerie et partenaires institutionnels en la matière sur le ressort ;
- Mise en place des outils statistiques facilitant le pilotage des actions menées en terme de lutte contre les violences intra familiales ;
- Participation en liaison avec les services du parquet à la coordination des dispositifs de bracelet anti-rapprochement et du téléphone grave danger ;
- Coordination des actions de lutte contre les violences intra familiales au sein de l'ensemble des juridictions de l'arrondissement judiciaire ;
- Participation à l'animation de la politique de lutte contre les violences intra familiales et de l'accès au droit.

### III - Compétences requises

- Niveau d'étude : Bac + 3
- Profil juridique souhaité
- Compétences requises :

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
-Connaissance de l'organisation judiciaire -Connaissance des circuits administratifs -Connaissance des différents services de l'Etat -Connaissance des nouvelles technologies -Connaissances en matière statistiques	-Maîtrise de l'outil internet -Qualité de rédaction et de synthèse - Ecouter et recueillir les besoins - Déterminer les objectifs - Animer une réunion - Conduire un projet - Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes	- Sens de l'organisation - Disponibilité - Loyauté - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

### IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 ans sur le fondement de l'article 6 sexième de la loi 1984

Temps de travail : 36h40

Rémunération : de 2331 euros brut (1865 euros net) à 2647 euros brut (2118 euros net) selon l'expérience du candidat

Formation d'adaptation à l'emploi : organisation par le SAR de rattachement d'une semaine de formation

Il ne participe pas aux permanences ni aux astreintes les week-end.

Il ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires ni des dispositions de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

#### Renseignements et candidatures :

Madame Mary-Lou SADIKY  
 Cheffe de cabinet du procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Rouen  
 Tel : 0235527615



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services judiciaires**

Mail : [chcab.pr.tj-rouen@justice.fr](mailto:chcab.pr.tj-rouen@justice.fr) / [pr.tj-rouen@justice.fr](mailto:pr.tj-rouen@justice.fr)

**Fiche de poste**  
**Tribunal judiciaire d' EVREUX– Chargé.e de mission Lutte contre les Violences intra familiales du Tribunal Judiciaire**

---

**Intitulé de poste :** Contractuel A – Chargé.e de mission lutte contre les violences intra familiales du Tribunal Judiciaire

**Famille professionnelle (RMJ) :** Direction Administration Gestion

**Affectation :** Ministère de la Justice  
Cour d'appel de ROUEN  
Tribunal judiciaire d'EVREUX

**Localisation :** Tribunal judiciaire d'EVREUX

**Statut du poste :** Vacant

**Durée de mission :** 3 ans

---

### **Présentation du projet « Justice de Proximité » et de l'objectif de la lutte contre les violences intra familiales**

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche.

A la suite du grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales (VIF) et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que des chargés de mission « lutte contre les violences intra familiales » sont placés auprès des chefs de juridiction.

### **I – Présentation du service et objectif recherché**

Le tribunal judiciaire d'Evreux est tribunal départemental pour l'Eure, dont la population s'élève à près de 606 000 habitants.

L'arrondissement judiciaire comprend, outre le tribunal judiciaire, les chambres de proximité de Bernay et Louviers (à compter du 1er septembre 2021), les conseils de prud'hommes de Bernay, Evreux et Louviers et les tribunaux de commerce de Bernay et d'Evreux. 4 Maisons de justice et du droit sont implantés (Evreux, Louviers, Vernon et Pont-Audemer).

Les effectifs actuellement localisés pour le tribunal judiciaire s'établissent pour le siège à 34 magistrats, dont 3 juges d'instruction, 4 juges des enfants, 5 juges de l'application des peines, 1

juge des libertés et de la détention et 7 Juges des Contentieux de la Protection ; pour le parquet à 13 magistrats ; pour le greffe à 139 fonctionnaires. Le barreau de l'Eure compte 140 avocats.

Les procédures de violences intrafamiliales représentent chaque année environ 482 affaires poursuivables. Depuis plusieurs mois, est constatée une augmentation significative du nombre des procédures de VIF, en enquêtes de flagrance, préliminaires et devant le juge aux affaires familiales (JAF).

Dans ce contexte de travail à flux tendu, il est indispensable d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs de la juridiction appelés à connaître de ce phénomène mais également avec les partenaires institutionnels, pour aller vers un décloisonnement et une plus grande fluidité dans les échanges et remontées d'information.

## II - Description du poste

Le.la chargé.e de mission est placé.e sous l'autorité des chefs de juridiction et leur apporte son concours dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales.

Dans le cadre des projets auxquels il.elle est associé.e et dont il.elle assure le pilotage sous l'autorité des chefs de juridiction, il.elle est l'interlocuteur.trice naturel.le des partenaires institutionnels de l'arrondissement judiciaire.

Le.la chargée de mission prend une part active dans les groupes de travail et les expérimentations décidées par les chefs de juridiction.

Il.elle lui appartiendra notamment de :

- Rédiger des synthèses sur les différents dispositifs mis en place par le ministère de la Justice et le ministère de l'intérieur en matière de lutte contre les violences intra familiales ;
- Aider à la rédaction du protocole de fonctionnement interne à la juridiction ;
- Assurer une veille juridique ;
- Collecter et diffuser les ordonnances de protection et autres décisions utiles ;
- Vérifier la centralisation des informations pertinentes pour le suivi des différents services ;
- Mettre en place des outils statistiques facilitant le pilotage des actions menées en terme de lutte contre les violences intra familiales (statistiques d'activité du siège pénal et du parquet, statistiques BAR / TGD / ordonnances de protection, aide au suivi et au contrôle du traitement des procédures en stock dans les services d'enquête, etc...) ;
- Participer au groupe VIF en établissant l'ordre du jour de chaque réunion en concertation avec les magistrats référents, en préparant les synthèses et comptes rendus ;
- De manière générale, assurer la circulation de l'information relative à des procédures pénales ou civiles, entre les services du siège, et du procureur (application des peines, tribunal correctionnel, instruction, affaires familiales) et le service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Participer à l'animation de la politique de lutte contre les violences intra familiales et de l'accès au droit ;
- Consulter quotidiennement les boîtes structurelles dédiées ;
- Veiller à la transmission par les différents services enquêteurs du ressort, des plaintes et mains-courantes déposées sur la boîte mail dédiée du parquet pour des faits constitutifs de violences intra-familiales ;
- Mettre à jour le dossier de personnalité de l'auteur, tant du point de vue des antécédents que des suivis en cours, afin d'avoir un visuel précis de la situation du mis en cause au moment de l'engagement des poursuites ;
- Enregistrer sur le bureau informatisé des enquêtes (BIE) les éléments d'information concernant les différentes plaintes afin de constituer des dossiers de suivi ;

- Vérifier dans les logiciels justice (CASSIOPEE, APPI, B1), l'existence d'antécédents ou de suivi en cours concernant l'auteur des faits ;
- Vérifier par ailleurs si un téléphone grave danger a déjà été attribué à la victime ou si une ordonnance de protection a déjà été prononcée par le JAF ;
- Informer immédiatement le magistrat référent, ou le substitut de permanence, afin d'attirer son attention sur la procédure concernée en cas d'antécédents de violences intrafamiliales ou de suivi judiciaire en cours ;
- De manière régulière, prendre attache avec les services enquêteurs saisis, pour connaître de l'avancement des enquêtes ou l'existence de nouveaux faits, et ce afin de tenir le BIE à jour ; Informer le commissariat ou la brigade de gendarmerie du lieu de résidence de la victime des mesures prises par la juridiction pour les interdictions de contact ou de paraître ;
- venir en soutien au service des juges pour la mise en place du bracelet anti-rapprochement , notamment en travaillant en amont la faisabilité.

### III - Compétences requises

- Niveau d'étude : Bac + 3
- Profil juridique souhaité
- Compétences requises :

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
-Connaissance de l'organisation judiciaire -Connaissance des circuits administratifs -Connaissance des différents services de l'Etat -Connaissance des nouvelles technologies -Connaissances en matière statistiques	-Maîtrise de l'outil internet -Qualité de rédaction et de synthèse - Ecouter et recueillir les besoins - Déterminer les objectifs - Animer une réunion - Conduire un projet - Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes	- Sens de l'organisation - Disponibilité - Loyauté - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

### IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 ans sur le fondement de l'article 6sexies de la loi 1984.

Temps de travail : 37h30.

Rémunération : de 2331 euros brut (1865 euros net) à 2647 euros brut (2118 euros net) selon l'expérience du candidat.e.

Formation d'adaptation à l'emploi : organisation par le SAR de rattachement d'une semaine de formation.

II. elle ne participe pas aux permanences ni aux astreintes les week-end.

II. elle ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires ni des dispositions de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

**Renseignements et candidatures :**

Christelle GABORY, Juriste assistante  
[christelle.gabory@justice.fr](mailto:christelle.gabory@justice.fr)  
02.32.29.55.82

Aline MONGELLAZ, directrice des services de greffe judiciaires  
[aline.mongellaz@justice.fr](mailto:aline.mongellaz@justice.fr)



**Fiche de poste**  
**Tribunal judiciaire du HAVRE– Chargé.e de mission au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire**

---

**Intitulé de poste : Contractuel A – Chargé.e de mission lutte contre les violences intra familiales au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire**

**Famille professionnelle (RMJ) : Direction Administration Gestion**

**Affectation :** Ministère de la Justice  
Cour d'appel de ROUEN  
Tribunal judiciaire du HAVRE

**Localisation :** Tribunal judiciaire du HAVRE

**Statut du poste :** Vacant

**Durée de mission :** 3 ans

---

### **Présentation du projet « Justice de Proximité » et de l'objectif de la lutte contre les violences intra familiales**

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche.

A la suite du Grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que des chargés de mission « lutte contre les violences intra familiales » sont placés auprès des chefs de juridiction.

#### **I – Présentation du service et objectif recherché**

Au 1 janvier 2020, l'arrondissement du Havre comptait 387.249 habitants, répartis en 149 communes, dont 172 067 habitants pour la seule ville du Havre, la plus peuplée du département de la Seine-Maritime.

La zone portuaire qui marque la spécificité du ressort induit plus de 31.000 emplois.

Les effectifs du tribunal judiciaire sont à ce jour de 28 magistrats au siège dont 4 juges de l'application de peines, 4 juges des enfants et 3 juges d'instruction, 10 magistrats au parquet et 113 greffiers et fonctionnaires et sont répartis sur trois sites

Deux Maisons de Justice et du Droit sont implantées au Havre et à Fécamp.

Les procédures de violences intra-familiales représentent chaque année environ 500 affaires poursuivables. Depuis plusieurs mois, est constatée une augmentation significative du nombre des procédures de VIF, en enquêtes de flagrance, préliminaires et devant le juge aux affaires familiales. .

Le stock de dossiers de violences conjugales en cours de traitement dans les services d'enquête au 30 juin 2021 est d'environ 420.

Dans ce contexte de travail à flux tendu, il est indispensable d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs de la juridiction appelés à connaître de ce phénomène mais également avec les partenaires institutionnels, pour aller vers un décloisonnement et une plus grande fluidité dans les échanges et remontées d'information.

## II - Description du poste

Le.la chargé.e de mission est placé.e sous l'autorité des chefs de juridiction et leur apporte son concours dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales.

Dans le cadre des projets auxquels il.elle est associé.e et dont il.elle assure le pilotage sous l'autorité des chefs de juridiction, il.elle est l'interlocuteur.trice naturel.le des partenaires institutionnels de l'arrondissement judiciaire.

Le chargé de mission prend une part active dans les groupes de travail et les expérimentations décidées par les chefs de juridiction.

Il.elle lui appartiendra notamment de :

- assurer le suivi et la mise en œuvre de toute mission relative au traitement par la juridiction du contentieux des violences intra familiales ;
- assurer un pré traitement des procédures de violences intra familiales sous le contrôle du magistrat référent ;
- rédiger des synthèses sur les différents dispositifs mis en place par le ministère de la Justice et le ministère de l'intérieur en matière de lutte contre les violences intra familiales ;
- assurer la promotion du BAR au sein et à l'extérieur de la juridiction en explicitant les modalités selon lesquelles cette mesure peut être prononcée ;
- venir au soutien du service des affaires familiales en travaillant en amont la faisabilité du bracelet anti-rapprochement ;
- suivre et analyser les évolutions législatives et jurisprudentielles ainsi que toutes les dépêches et circulaires relatives aux violences intra familiales et en assurer la diffusion sous les formes les plus appropriées ;
- veiller au suivi de la mise à exécution des peines prononcées dans le cadre des violences intra familiales ;
- veiller à ce que les interdictions de contact ou de paraître, qu'elles soient prononcées à titre de peines complémentaires ou d'obligations d'un sursis probatoire soient inscrites sans retard au FPR dès lors qu'elles sont exécutoires ;
- veiller à ce que, au-delà de l'inscription au FPR, le commissariat ou la brigade de gendarmerie du lieu de résidence de la victime soit informé sans délai de ces mesures ;
- assister les chefs de juridiction dans la définition et la conduite des actions en matière de lutte contre les violences intra familiales, en collaboration avec les magistrats référents ;

- développer un partenariat avec les référents violences conjugales des services de police et de gendarmerie et les partenaires institutionnels afin, notamment, de parvenir à une connaissance exhaustive et partagée de toutes les modalités d'intervention au profit des victimes de violences intra familiales et d'en améliorer la coordination ;
- mettre en place des outils statistiques facilitant le pilotage des actions menées en terme de lutte contre les violences intra familiales (statistiques d'activité du siège pénal et du parquet, statistiques BAR / TGD / ordonnances de protection, aide au suivi et au contrôle du traitement des procédures en stock dans les services d'enquête etc...);
- participer en liaison avec les services du parquet à la coordination des dispositifs de bracelet anti-rapprochement et du téléphone grave danger ;
- participer à l'animation de la politique de lutte contre les violences intra familiales et de l'accès au droit ;
- suivre les affaires signalées dans le domaine des violences intra familiales et actualiser l'information du parquet général ;
- aider à la mise en place du dispositif EVVI d'évaluation personnalisée des victimes ;
- participer au comité de pilotage hebdomadaire mis en place sur la circonscription de sécurité publique du Havre et destiné à suivre l'évolution des stocks et à prioriser le traitement des dossiers les plus sensibles ;
- assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs de la juridiction appelés à connaître de ce phénomène et regrouper pour les mettre en perspective les informations qui pourront alimenter une procédure ;
- suivre les condamnés en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation : examen systématique des situations et mise à jour en cas de nouveaux faits ou de violation des obligations, actualisation de la situation de la victime, préparation des réquisitions à l'attention des juges de l'application des peines sous l'autorité des magistrats référents ;
- de manière générale, assurer la circulation de l'information relative à des procédures pénales ou civiles, entre les services du siège, et du procureur (application des peines, tribunal correctionnel, instruction, affaires familiales ) et le service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- aider à la rédaction des jugements correctionnels et des décisions rendues par les juges d'application des peines ;
- préparer les dossiers afin d'ordonnances de protection et présenter des projets d'ordonnances.

### III - Compétences requises

- Niveau d'étude : Bac + 3
- Profil juridique souhaité
- Compétences requises :

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
-Connaissance de l'organisation judiciaire -Connaissance des circuits administratifs -Connaissance des différents services de l'Etat -Connaissance des nouvelles technologies -Connaissances en matière statistiques	-Maîtrise de l'outil internet -Qualité de rédaction et de synthèse - Ecouter et recueillir les besoins - Déterminer les objectifs - Animer une réunion - Conduire un projet - Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes	- Sens de l'organisation - Disponibilité - Loyauté - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

#### IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 ans sur le fondement de l'article 6 sexiès de la loi 1984

Temps de travail : 37h30

Rémunération : de 2331 euros brut (1865 euros net) à 2647 euros brut (2118 euros net) selon l'expérience du candidat

Formation d'adaptation à l'emploi : organisation par le SAR de rattachement d'une semaine de formation

Il ne participe pas aux permanences ni aux astreintes les week-end.

Il ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires ni des dispositions de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

**Renseignements et candidatures :**  
Laurent LABADIE, 1<sup>er</sup> vice-président  
02.32.92.57.11  
[sec.p.tj-le-havre@justice.fr](mailto:sec.p.tj-le-havre@justice.fr)

Bruno DIEUDONNE, procureur de la République  
02.32.92.57.28  
[sec.pr.tj-le-havre@justice.fr](mailto:sec.pr.tj-le-havre@justice.fr)



**Fiche de poste  
Tribunal judiciaire de Dieppe  
Chargé.e de mission au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire**

---

**Intitulé de poste : Contractuel A – Chargé.e de mission lutte contre les violences intra familiales au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire**

**Famille professionnelle (RMJ) :** Direction Administration Gestion

**Affectation :** Ministère de la Justice  
Cour d'appel de Rouen  
Tribunal judiciaire de Dieppe

**Localisation :** Tribunal judiciaire de Dieppe

**Statut du poste :** Vacant

**Durée de mission :** 4 mois pour une prise de fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2021

### **Présentation du projet « Justice de Proximité » et de l'objectif de la lutte contre les violences intra familiales**

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche.

A la suite du Grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que des chargés de mission « lutte contre les violences intra familiales » sont placés auprès des chefs de juridiction.

### **I - Missions et organisation du service**

Le tribunal judiciaire de Dieppe est une juridiction de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction.

Il est confronté au contentieux des violences conjugales, véritable contentieux de masse mobilisant l'activité et l'organisation de l'ensemble de la juridiction et qui nécessite un traitement transversal impliquant les services du parquet, du juge des libertés et de la détention, du tribunal correctionnel, de l'application des peines, des affaires familiales, des mesures des protections des majeurs et du tribunal pour enfants.

## II - Description du poste

Le.la chargé.e de mission « lutte contre les violences intra familiales » au cabinet des chefs du Tribunal judiciaire est placé sous l'autorité de ces derniers et leur apporte son concours dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales.

Participant au traitement et au pilotage des dossiers de violences intra familiales, le.la chargé.e de mission placé.e auprès des chefs de juridiction est, dans le cadre des projets qu'il.elle gère, l'interlocuteur.trice des partenaires institutionnels dans l'arrondissement judiciaire.

Le.la chargé.e de mission prend une part active dans les groupes de travail et les expérimentations, décidées par les chefs de juridiction.

Le.la chargé.e de mission accomplit l'ensemble des tâches qui lui sont confiées par les chefs de juridiction et notamment :

- pré traitement et la pré orientation des procédures de violences intra familiales (mise en place de circuit de traitement rapide et coordination entre services) en lien avec la permanence du parquet ;
- accélération de l'échange d'informations entre magistrats du siège et du parquet, entre services civils et correctionnels de la juridiction, entre le tribunal et les partenaires ;
- soutien à l'aide aux victimes en pré et postsententiel : contact avec les associations d'aides aux victimes concernant les évaluations aux fins de TGD ou de BAR et concernant les victimes dont les auteurs condamnés sont en attente d'aménagement de peine ou dont la peine fait l'objet d'une diffusion en attente d'exécution, participation en liaison avec les services du parquet à la coordination des dispositifs de bracelet anti-rapprochement et du téléphone grave danger ;
- participation à la mise à exécution des peines prononcées dans le cadre des violences intra familiales ;
- assistance des chefs de juridiction dans la définition et la conduite des actions opérationnelles et pédagogiques en matière de lutte contre les violences intra familiales : conseil de juridiction, mise en place de dépôt de plaintes simplifiées dans les centres hospitaliers, etc ;
- développement d'un partenariat avec les référents violences conjugales des services de police et de gendarmerie et partenaires institutionnels en la matière sur le ressort ;
- mise en place d'une convention en matière de pré-sélection des personnes en danger susceptibles de se voir attribuer un téléphone grave danger (TGD) ou un bracelet anti-rapprochement (BAR) ;
- institutionnalisation de possibilité d'une mesure d'éviction courte des conjoints violents favorisée par la mise à disposition d'un logement dédié ;
- mise en place des outils statistiques facilitant le pilotage des actions menées en terme de lutte contre les violences intra familiales ;
- participation à l'animation de la politique de lutte contre les violences intra familiales et de l'accès au droit.

## III - Compétences requises

- Niveau d'étude : Bac + 3
- Profil juridique souhaité
- Compétences requises :

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
-Connaissance de l'organisation judiciaire -Connaissance des circuits administratifs -Connaissance des différents services de l'Etat	-Maîtrise de l'outil internet -Qualité de rédaction et de synthèse - Ecouter et recueillir les besoins	- Sens de l'organisation - Disponibilité - Loyauté - Discrétion

<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaissance des nouvelles technologies</li> <li>-Connaissances en matière statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les objectifs</li> <li>- Animer une réunion</li> <li>- Conduire un projet</li> <li>- Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptabilité, réactivité</li> <li>- Capacité à travailler en équipe</li> <li>- Sens de la communication</li> <li>- Capacité à rendre compte</li> </ul>
--	---	---

#### IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 4 mois sur le fondement de l'article 6 sexies de la loi 1984

Temps de travail : à déterminer en fonction de la charte des temps de la juridiction

Rémunération : de 2331 euros brut (1865 euros net) à 2647 euros brut (2118 euros net) selon l'expérience du candidat

Formation d'adaptation à l'emploi : organisation par le SAR de rattachement d'une semaine de formation

Il ne participe pas aux permanences ni aux astreintes les week-end.

Il ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires ni des dispositions de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

#### Renseignements et candidatures :

**Secrétariat de Monsieur le Procureur :**  
02.32.14.63.22 et [sec.pr.tj-dieppe@justice.fr](mailto:sec.pr.tj-dieppe@justice.fr)

**Secrétariat de Monsieur le Président :**  
02.32.14.64.08 et [sec.p.tj-dieppe@justice.fr](mailto:sec.p.tj-dieppe@justice.fr)

